

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°22/48**  
**Versement de subventions exceptionnelles à des associations montgeronnaises**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022**

Le Maire, soussigné,  
certifie que le compte-  
rendu de la présente  
délibération a été affiché  
dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de juillet à 19h00, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY (*à partir de 19h14*), Mme NICOLAS, M. GOURY (*à partir de 19h25*), Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, Mme MORIN, M. SALL, M. HIRAUT, Mme TEIXEIRA, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M.GOURY ayant donné procuration à Mme BENZARTI *jusqu'à 19h25*  
M. KNAFO ayant donné procuration à Mme CARILLON  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à M. LE MEUR  
M. LE TADIC ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB  
Mme NOURRY ayant donné procuration à Mme TEIXEIRA  
M. NOEL ayant donné procuration à M. CORBIN  
M. FERRIER ayant donné procuration à M. DUROVRAY  
M. MATTENET ayant donné procuration à Mme DOLLFUS  
M. MAGADOUX ayant donné procuration à M. LEROY  
Mme CARLOS, ayant donné procuration à Mme RAUNIER  
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme MOISSON  
M. HACKERT ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT  
Mme NADJI ayant donné procuration à M. CROS



Mme TOUCHON a été élue secrétaire de séance

**OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS MONTGERONNAISES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention faite par l'association Scouts et Guides de France de Montgeron,

Vu la demande de subvention faite par l'association Montgeron Randonnées,

Vu la demande de subvention faite par l'association Camino de Esperanza,

Vu la demande de subvention faite par l'association Un Bouchon une Espérance,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 22 juin 2022,

Considérant la volonté de la ville de Montgeron de pérenniser les activités associatives sur son territoire,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**ACCORDE** Aux associations une subvention exceptionnelle comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Projets</b>	<b>Attributions</b>
<b>Scouts et Guides de France</b>	Projet humanitaire en Grèce	500,00 €
<b>Montgeron Randonnées</b>	Création de casquettes au logo de la Ville pour ses adhérents	150,00 €
<b>Camino de Esperanza</b>	Soutient des actions sociales dans le nord de l'Argentine, au Pérou, et à Cuba sous formes de bourses d'études, d'ateliers complétant la formation de jeunes étudiantes	150,00 €
<b>Un Bouchon une Espérance</b>	Achat d'un véhicule de collecte	500,00 €

**DIT** Que les crédits sont prévus au budget en cours.

**DIT**

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère Régional d'Ile-de-France